RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2048-1 A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA
Adresse : Everslaan 45
3078 Everberg
Belgique
Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0 825 812 822
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 32 36 36
PARIS: 01 40 05 48 48
RENNES: 02 99 59 22 22
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261	Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-

alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
méthacrylate de méthyle

acide méthacrylique

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

Etiquetage supplémentaire:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
méthacrylate de méthyle	80-62-6 201-297-1 607-035-00-6 01-2119452498-28	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 30 - < 50
acide méthacrylique	79-41-4 201-204-4 607-088-00-5 01-2119463884-26	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	>= 3 - < 5

		Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 % Skin Corr. 1A; H314 >= 10 % Skin Irrit. 2; H315 1 - < 10 % Eye Dam. 1; H318 >= 3 % Eye Irrit. 2A; H319 1 - < 3 %	
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	52628-03-2 258-053-2 01-2119980575-25	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1B; H317	>= 1 - < 5
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1 01-2120791684-40	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 3

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Traiter de façon symptomatique.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'ignition.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne

devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	100 ppm	2009/161/EU
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	50 ppm	FR VLE

			205 mg/m3	
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
		VLCT (VLE)	100 ppm 410 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
acide méthacrylique	79-41-4	VME	20 ppm 70 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,53 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	2,1 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,150 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,600 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	0,130 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	0,075 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,075 mg/kg
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,29 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,47 mg/kg

				p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,58 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,16 mg/kg p.c./jour
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	7,04 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,74 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
acide méthacrylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,6 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	88 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	6,55 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,55 mg/kg p.c./jour
Silica, amorphous, fumed, cryst.-free	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol	Eau douce	0,026 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,121 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	

		Sédiment marin	0,012 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
		Sol	0,009 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate		Eau douce	0,068 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Eau de mer	0,007 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Station de traitement des eaux usées	0,546 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Sédiment d'eau douce	0,481 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
		Sédiment marin	0,048 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
		Sol	0,056 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre		
acide méthacrylique		Eau douce	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Eau de mer	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Eau douce - intermittent	0,82 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation		
		Sol	1,2 mg/kg
	Méthode de l'équilibre		

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)
Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : 10 - 480 min

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

Couleur : blanc

Odeur : type acrylique

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : substance/mélange n’est pas soluble (dans l’eau)

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 100 °C

Point d'éclair : 10 °C
Méthode: coupelle fermée

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure		
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	1,02 g/cm3 (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	30 000 - 70 000 mPa,s (25 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone
monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin
Evaluation: Pas d'irritation de la peau
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

acide méthacrylique**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.
Méthode: Test de Draize
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
BPL: non

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**
Résultat: Corrosif

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**
Espèce: Lapin
Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Risque de lésions oculaires graves.
BPL: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Souris
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

acide méthacrylique**:**
Type de Test: Test de Buehler
Voies d'exposition: Peau
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**
Type de Test: (LLNA) Essai des ganglions lymphatiques locaux
Espèce: Souris
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**
Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce: Souris
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Méthode: OCDE ligne directrice 429
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

acide méthacrylique**:**
Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: non

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Lymphocytes humains
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:

acide méthacrylique**:**

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo
Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)
Type de cellule: Somatique
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 2 h
Dose: 0.4, 1.6, 2.8 and 4 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 475
Résultat: N'est pas classé en raison de données non concluantes.
BPL: non

Type de Test: essai de létalité dominante
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 6 h
Dose: 0.405, 4.05 and 36.45 mg/L
Méthode: OCDE ligne directrice 478
Résultat: négatif
BPL: non

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 2 années
Dose: 6, 60, 2000 ppm
Fréquence du traitement: once quotidien
Dose sans effet toxique observé: 90,3 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

acide méthacrylique**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 102 weeks
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Dose sans effet toxique observé: >= 2,05 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 451

Espèce: Souris, mâle et femelle
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Durée d'exposition: 102 weeks
Dose: ca. 2.05 and 4.1 mg/L
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine
Dose la plus faible avec effet toxique observé: env. 2,05 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Composants:

acide méthacrylique**:**
Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0, 50, 150, 450 mg/kg/day
Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg
Fertilité: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 400 Poids corporel mg / kg
Symptômes: Perte de poids corporel
Méthode: OCDE ligne directrice 416
BPL: oui

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Voie d'application: Inhalation
Dose: 99, 304, 1178 ppm
Tératogénicité: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m³
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 8 300 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

acide méthacrylique**:**

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Inhalation
Dose: 0, 50, 100, 200 or 300 ppm

Durée d'un traitement unique: 14 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 ppm
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 300 ppm
Toxicité embryo-fœtale.: Concentration sans effet nocif observé sur la génération F1: 300 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 50, 150, 450 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 23 d
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet nocif observé sur la génération F1: 450 Poids corporel mg / kg
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**
Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 100/300/1000 mg/kg bw/day
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 300 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet observé: 1 000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**
Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelles
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 60/200/600 milligramme par kilogramme
Durée d'un traitement unique: 15 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 600 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

acide méthacrylique**:**
Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 124,1 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition: 2 years Nombre d'expositions: daily
Dose: 6, 60, 2000 ppm

acide méthacrylique**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEC: 352 - 1232
Voie d'application: Inhalation (vapeur)
Atmosphère de test: vapeur
Durée d'exposition: 90 dNombre d'expositions: 6 h
Dose: 70/352/1232 mg/m3
Période d'observation ultérieure: 5 days/week
Méthode: OCDE ligne directrice 413
BPL: oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOEL: 100 mg/kg
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 days/week
Dose: 0, 100, 300, or 1000 MKD
Méthode: OCDE ligne directrice 407
BPL: oui
Organes cibles: Reins, Estomac

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**
Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 100 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: daily
Dose: 100/300/600/1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 407
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 : 191 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 79 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 : 69 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 : > 110 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 37 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide méthacrylique**:**

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 85 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400 BPL: oui Remarques: Toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 130 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en dynamique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1300 BPL: oui
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 45 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 8,2 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 270 mg/l
Durée d'exposition: 16,5 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: DIN 38 412 Part 8
BPL: oui

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 10 mg/l
Durée d'exposition: 35 d
Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 210
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 53 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 112 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 68 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 30 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 48 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: oui
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
BPL: oui
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d

acide méthacrylique**:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 3 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 86 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D
BPL: oui

Acide 2-propènoïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate**:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 54,6 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 91,8 %
Lié à: Carbone organique dissous (COD)
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301F
BPL: oui

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: Boue activée, non adaptée
Concentration: 18 mg/l
Résultat: N'est pas biodégradable

Biodégradation: 1,5 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

méthacrylate de méthyle**:**

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 3
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 1,38

acide méthacrylique**:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,93 (22 °C) pH: 2,2

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol**:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2 (35 °C) pH: 7 Méthode: OCDE Ligne directrice 117

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	:	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1247
ADR : UN 1247
RID : UN 1247
IMDG : UN 1247
IATA : UN 1247

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
ADR : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
RID : MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE MONOMÈRE STABILISÉ
IMDG : METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED
IATA : Methyl methacrylate monomer, stabilized

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3
ADR : 3
RID : 3
IMDG : 3
IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	339
Étiquettes	:	3

ADR

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	339
Étiquettes	:	3
Code de restriction en tunnels	:	(D/E)

RID

Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Numéro d'identification du danger	:	339
Étiquettes	:	3

IMDG

Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	3
EmS Code	:	F-E, S-D

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	364
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	353
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y341
Groupe d'emballage	:	II
Étiquettes	:	Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	non

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

RID

Dangereux pour l'environnement	:	non

IMDG

Polluant marin	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	65, 82, 36
Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)	:	4331

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AIIC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H311	:	Toxique par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

2009/161/EU	:	Europe. DIRECTIVE 2009/161/UE DE LA COMMISSION établissant une troisième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification de la directive 2000/39/CE de la Commission
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2009/161/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2009/161/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Flam. Liq. 2	H225	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.